



COMMENT

se porte

LA NATURE

dans les

Hauts-de-France ?

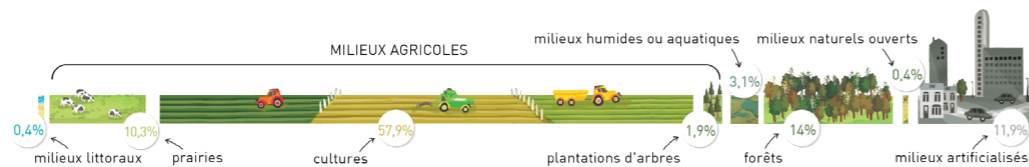


2018

UNE BIODIVERSITÉ RICHE, MAIS SUR DES TERRITOIRES

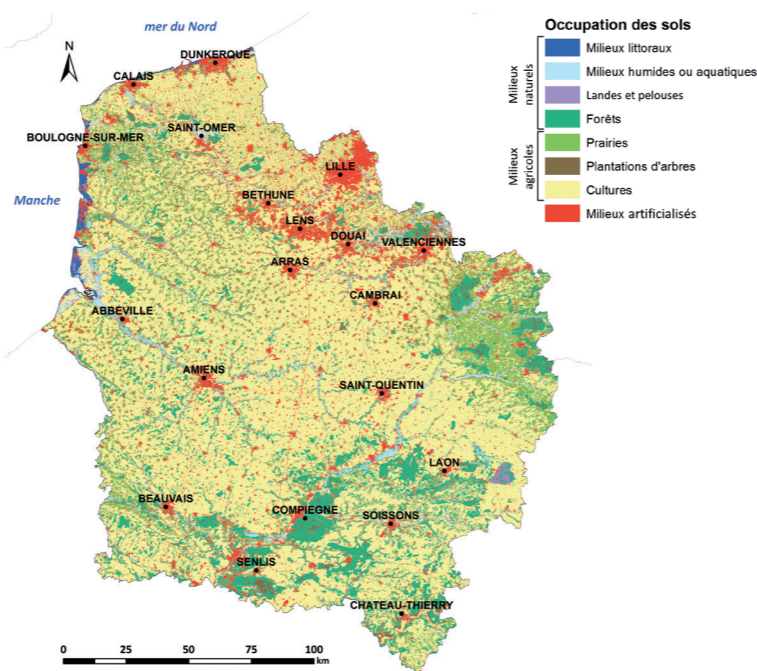
Les Hauts-de-France, plus de milieux artificialisés et moins d'espaces naturels que la moyenne française

Occupation des sols des Hauts-de-France en 2012-2013
[ORB Hdf 2017 d'après ARCH 2013 et OS Picardie 2012]



La région des Hauts-de-France dispose d'une grande diversité de milieux naturels. Sa situation géographique, son climat, sa géologie et les activités humaines actuelles et passées ont contribué à l'émergence de territoires riches et contrastés (littoral très diversifié au nord et à l'ouest, paysages bocagers dans la Thiérache et l'Avesnois, prémices du massif ardennais à l'est, grandes étendues forestières dans l'Oise, bassin minier se prolongeant jusqu'en Belgique ou encore vallées alluviales de la Somme ou de l'Escaut, etc.).

Néanmoins, la surface occupée par ces milieux est restreinte. La région compte en effet l'une des plus fortes densités de population après l'Île-de-France et les deux tiers du territoire sont dédiés à l'agriculture (70 % de la superficie des Hauts-de-France) dont une majorité de grandes

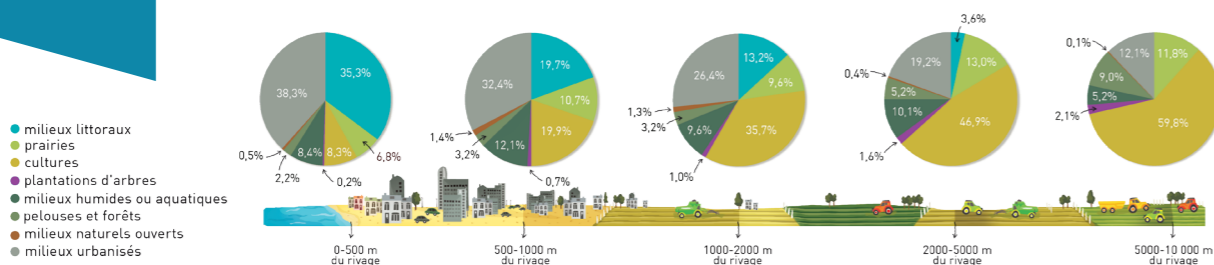


cultures. Le travail du sol et l'apport d'intrants (engrais ou phytosanitaires principalement) en font d'ailleurs des espaces très modifiés par l'Homme. Environ 20 % du territoire sont occupés par les forêts et les milieux naturels, contre une moyenne d'un tiers pour la France métropolitaine.

Le constat est inverse pour les espaces artificialisés qui sont deux fois plus présents qu'à l'échelle nationale (11,9 % région Hauts-de-France - 6 % métropole française).

Une forte urbanisation du littoral

Occupation des sols des Hauts-de-France en fonction de la distance à la mer en 2012-2013
[ORB Hdf 2017 d'après ARCH 2013 et OS Picardie 2012]



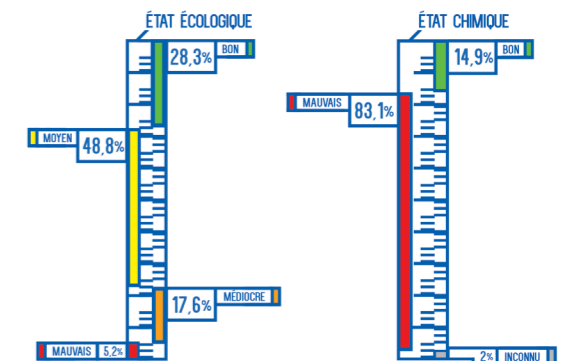
TRÈS MORCELÉS PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES !

Le littoral des Hauts-de-France est un espace remarquable de dunes maritimes, falaises, plages de galets, etc., abritant des espèces exceptionnelles (Liparis de Lœsel, Violette de Curtis, Sterne naine, Crapaud calamite, etc.). La frange littorale cumule de nombreuses pressions sur une faible superficie : forte densité de population, urbanisation importante, infrastructures portuaires et industrielles, etc. Elle est par ailleurs soumise à de très nombreux aléas de la part des éléments naturels (tempêtes, houles, etc.). La conséquence directe des fortes influences humaines est que le littoral est trois fois plus artificialisé que le reste du territoire sur la frange de 0 à 500 mètres. L'urbanisation décroît au fur et à mesure de l'éloignement de la côte pour atteindre la moyenne régionale après 5 kilomètres. Cette situation est également observée pour les milieux naturels dont la surface est divisée par 3 sur les 5 premiers kilomètres. Mais la différence majeure d'utilisation des sols concerne l'agriculture puisque la surface dédiée aux cultures est quintuplée au-delà de 2 kilomètres.

et 325 000 hectares de forêts privées, principalement réparties au sud des Hauts-de-France. Citons par exemple les 60 000 hectares cumulés des forêts de Saint-Gobain, Compiègne et Chantilly (plus grand continuum forestier au nord de Paris) ou encore la forêt de Mormal au nord-est. N'oublions pas le rôle du bois mort, qui fournit nourriture et abris. Pour preuve, environ 25 % des espèces animales et végétales strictement forestières en dépendent, elles sont qualifiées de « saproxyliques ». Il peut exister des différences de gestion entre l'Office national des forêts (ONF) et les propriétaires privés qui n'ont pas systématiquement d'obligation réglementaire de plan de gestion pour leurs parcelles boisées.

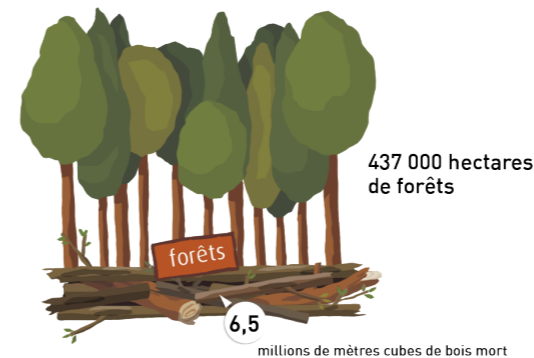
Qualité des eaux de surface : seuls 14,9 % en bon état chimique

États chimique et écologique des masses d'eau de surface des Hauts-de-France en 2015
[AESN 2015 et AEAP 2015]



Les forêts : moitié moins qu'ailleurs en France

Surfaces des forêts (en hectares) et volume de bois mort (en millions de m³)
[Inventaire forestier de l'IGN 2012 à 2016]



Outre des fonctions utilitaires (économique, hydrologique, climatique, loisirs, etc.), la forêt est nécessaire à la sauvegarde du patrimoine naturel. C'est un réservoir de biodiversité indispensable à la survie de nombreuses espèces animales, végétales et de champignons, qui trouvent refuge dans les mares forestières, les fourrés ou les arbres. Certaines espèces sylvestres sont menacées en France ou dans la région comme le Chat forestier, la Cigogne noire ou encore le Murin de Bechstein, une espèce de Chauve-souris souvent présente dans les vieux arbres. Les milieux forestiers ne représentent que 14 % du territoire régional contre 31 % pour la France métropolitaine, soit 112 000 hectares de forêts publiques

La forte artificialisation des sols, associée à diverses pollutions, dégrade significativement la qualité des eaux de la région. Cette situation très problématique peut entraîner des risques sanitaires et la disparition de bon nombre d'espèces animales et végétales. La qualité des cours d'eau est évaluée à partir de deux composantes : leur état chimique et leur qualité écologique, appréciée à partir d'analyses biologiques et physico-chimiques.

Issu de la volonté de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, du Conseil régional des Hauts-de-France, des Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie et de la direction régionale de l'Agence française pour la biodiversité, ce premier portrait de la biodiversité des Hauts-de-France rassemble une vingtaine d'indicateurs illustrés.

Ce document de 12 pages est à destination du grand public. Il a pour principal objectif de dresser un état des lieux synthétique de la nature dans les Hauts-de-France. Les indicateurs présentés sont donc les premiers chiffres « biodiversité » disponibles à cette échelle. Il s'agit d'un travail préliminaire de fusion des données qui a constitué un exercice complexe de coordination de méthodes parfois différentes selon les territoires. Les données présentées dans cette brochure reflètent avant tout une pression d'observation et les résultats doivent être appréciés, de ce fait, avec prudence.

Pour celles et ceux souhaitant avoir de plus amples détails sur les indicateurs, l'origine des données et les critères retenus pour les calculs, un fascicule technique accompagne la publication. Il est disponible sur notre site :

www.observatoire-biodiversite-hdf.fr

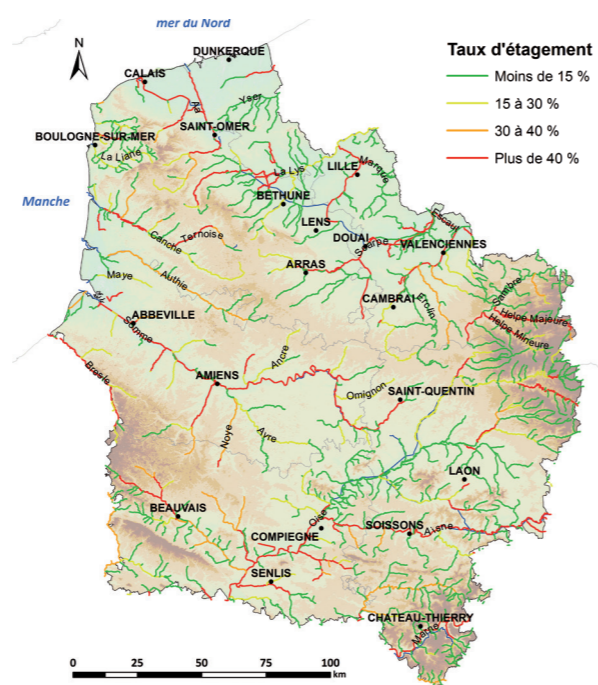
Dans la région Hauts-de-France, seuls 14,9 % du linéaire de rivières sont considérés en « bon état » chimique. Les principaux polluants sont les HAP¹, issus entre autres des gaz d'échappement et du chauffage, les PCB² et des métaux (cadmium, chrome, etc.). Mieux maîtrisées aujourd'hui, ces pollutions persistent parfois pendant des décennies dans les sédiments. En revanche, l'intégralité des masses d'eau côtières est en « bon état » chimique. Le « bon état » écologique, quant à lui, concerne moins d'un tiers des cours d'eau.

État écologique des masses d'eau de surface, estuariennes et côtières en 2015 [AESN 2015 et AEAP 2015]



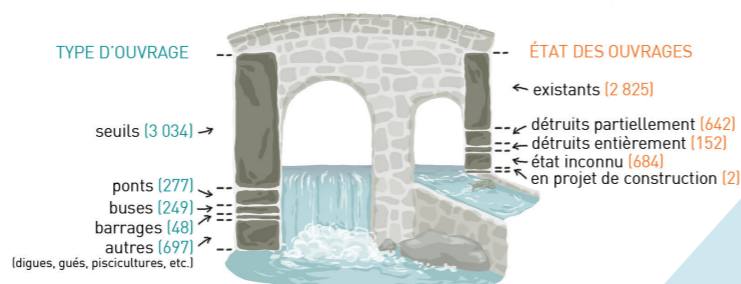
Des cours d'eau pénalisés par de nombreux aménagements

Taux d'étagement des cours d'eau en 2016 [AFB 2016]



Les obstacles à l'écoulement (barrages, ponts, buses, etc.) contraignent le fonctionnement des écosystèmes en entravant la continuité écologique des cours d'eau. Ils empêchent notamment les espèces de circuler pour se nourrir, se reproduire, migrer, etc. La continuité écologique d'un cours d'eau peut aussi être perturbée par son étagement, c'est-à-dire la part de pente artificielle (seuil, barrage, etc.) sur la pente totale. Dans les Hauts-de-France, les tronçons les plus impactés (80 à 100 % de pentes artificielles) sont les cours d'eau majeurs et les fleuves : la Somme, l'Oise, l'Aa, la Scarpe, l'Escaut et l'aval de la Canche. Même si les cours d'eau mineurs semblent moins affectés, il suffit parfois d'un seul ouvrage pour perturber la continuité écologique de l'écosystème.

Détail des obstacles à l'écoulement inventoriés dans les Hauts-de-France en 2017 [AFB 2017]



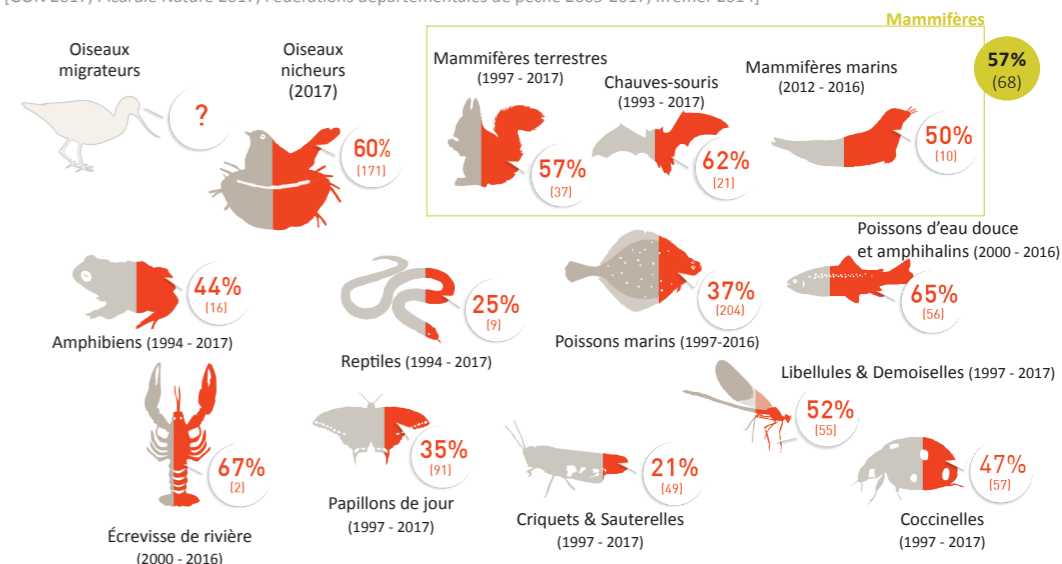
¹ Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont des polluants organiques persistants, produits principalement par combustion des matières organiques (énergies fossiles dans la région).
² Les polychlorobiphényles (PCB) sont des dérivés chimiques chlorés, plus connus sous le nom de pyralènes. Longtemps utilisés par l'industrie, ils sont interdits en France depuis 1987 notamment à cause de leur forte toxicité

UN PATRIMOINE AVEC DES JOYAUX DE NATURE... ET DES ESPÈCES MENACÉES PAR NOS USAGES

Les Hauts-de-France abritent près d'un tiers de la flore métropolitaine indigène (1 326 espèces sur 4 500 environ) et un peu moins de la moitié de la faune vertébrée (524 espèces sur 1 112 parmi les Oiseaux, les Mammifères, les Amphibiens, les Reptiles et les Poissons). La diversité des habitats naturels de la région favorise ce panel d'espèces. Même si les espaces peuvent être restreints et que les îlots de nature peuvent souffrir d'un manque de connexion entre eux.

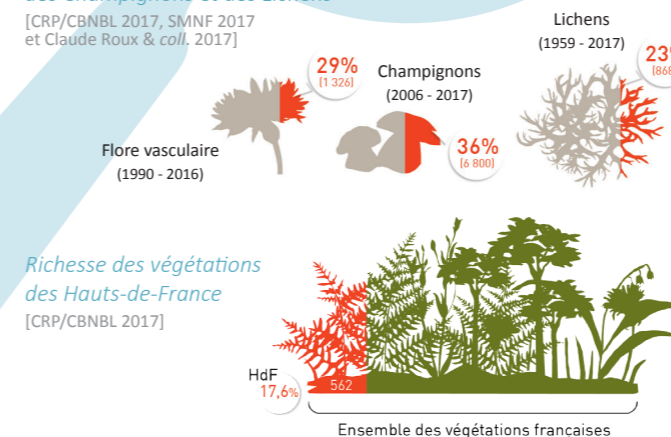
Faune, flore, fonge : une belle diversité et quelques espèces rarissimes

Pourcentages d'espèces présentes dans les Hauts-de-France [en rouge] par rapport à la France métropolitaine [GON 2017, Picardie Nature 2017, Fédérations départementales de pêche 2005-2017, Ifremer 2014]



Parmi les originalités de la flore indigène, c'est-à-dire originaire des Hauts-de-France, pas moins de 40 espèces d'orchidées sauvages sont recensées, dont le Liparis de Loesel protégé au niveau européen, mais aussi 7 plantes carnivores (4 espèces d'Utriculaires, la Grassette commune, la Drosera intermédiaire et la Drosera à feuilles rondes). Certains groupes sont peu représentés, à l'instar des conifères : seul le Genévrier commun est considéré comme indigène (protégé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais). Mais les plantes à graines (ou Spermatophytes) ne sont pas les seules représentantes de la flore car 37 espèces de Ptéridophytes, ne produisant ni fleurs ni graines, sont aussi observées. Ce sont principalement des Fougères (28) ainsi que des Prêles (7) et des Lycopodes (2), plutôt inféodés aux milieux forestiers. Si les Hauts-de-France hébergent près du tiers de la flore de France métropolitaine, ils ne comptent en revanche qu'une association végétale³ métropolitaine sur six (562 sur environ 3 200).

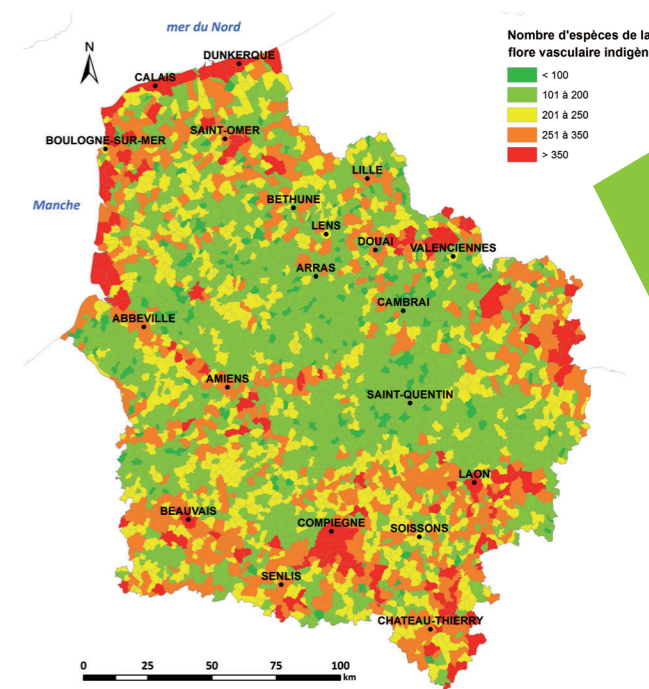
Richesse spécifique régionale de la flore vasculaire indigène, des Champignons et des Lichens



³ Une association végétale est un groupement de plantes plus ou moins stable et en équilibre avec le milieu, caractérisé par une composition floristique déterminée dans laquelle certaines espèces caractéristiques révèlent par leur présence une écologie particulière.

Cap sur les hauts lieux botaniques !

Richesse spécifique communale de la flore vasculaire indigène [CRP/CBNBL 2017]



Les Lichens sont bien représentés dans notre région (868 espèces), tout comme la fonge (6 800 espèces de Champignons), et sont principalement observés au sein des forêts. Cette abondance est relative puisqu'ils ne représentent respectivement que le quart et le tiers des espèces françaises actuellement recensées. Ce sont par ailleurs d'excellents indicateurs qui nous renseignent sur la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons (métaux lourds, changements climatiques, qualité de l'air, etc.).

LE SAVIEZ-VOUS ?

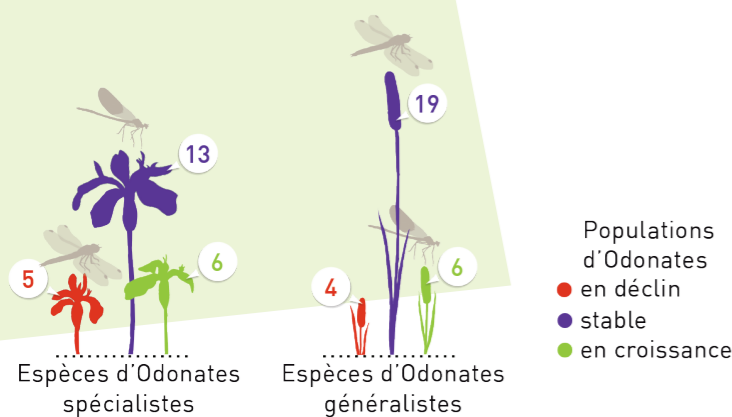
La destruction et la fragmentation des milieux naturels sont les principales causes de disparition de la biodiversité. L'artificialisation des sols est donc multi-problématique : fléau majeur dans les processus d'érosion de la biodiversité, elle est par ailleurs responsable de la perte de surfaces agricoles, de l'accroissement de la vulnérabilité aux inondations et elle contribue au changement climatique par des phénomènes de déstockage de carbone.

La faune des Hauts-de-France est assez représentative de la faune française, surtout pour les plus gros animaux. Pour les espèces plus petites (Insectes, Araignées, etc.), à l'exception de quelques groupes assez bien étudiés comme les Syrphes, les Papillons ou les Libellules, la connaissance reste parcellaire et de nombreux efforts sont réalisés pour l'améliorer (programmes d'études sur les Cloportes et les Longicornes en cours). Ils ont déjà porté leurs fruits avec la publication récente de guides ou atlas : « Atlas des papillons de jour du Nord - Pas-de-Calais » ou « Les oiseaux de Picardie » pour ne citer qu'eux.

Pour les Libellules et Demoiselles, aussi appelées Odonates, l'étude de la dynamique des populations régionales témoigne de leur stabilité (32 espèces stables sur 53 espèces évaluées). Ce constat concerne aussi bien les espèces spécialistes (c'est-à-dire inféodées à un type précis de zone humide) que les généralistes (moins exigeantes sur la nature de la zone humide).

Stabilité des populations d'Odonates (Libellules et Demoiselles)

Évolution des peuplements régionaux d'Odonates (Libellules et Demoiselles) entre 1998 et 2017 [GON & SFO, 2017]

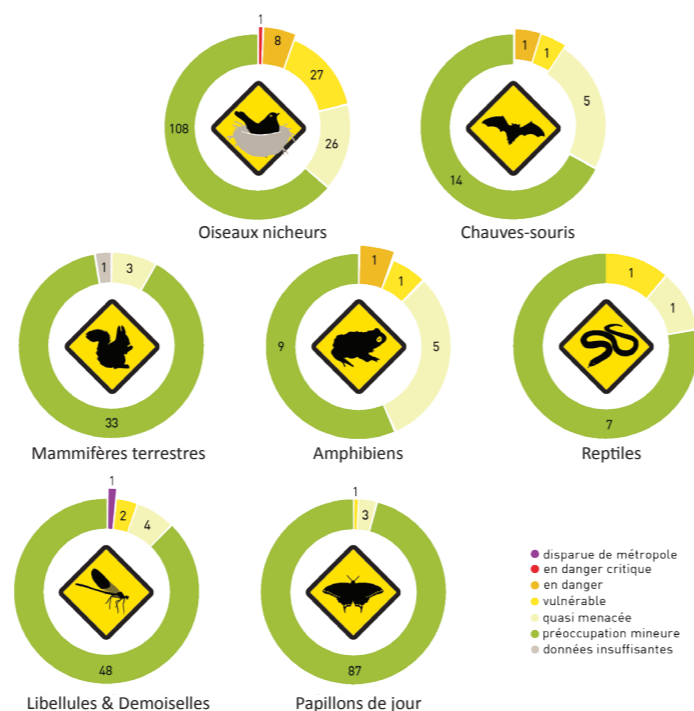


La région abrite un total de 56 espèces indigènes de poissons faisant tout ou partie de leur cycle de vie en eau douce. Neuf des onze espèces migratrices amphihalines (vivant en mer et se reproduisant en rivière ou inversement) recensées en France sont représentées dans les Hauts-de-France. Suite à l'amélioration de la qualité des eaux et aux travaux favorisant la continuité écologique, comme l'installation de passes à poissons, certaines espèces (ex : la Truite de mer ou le Saumon atlantique) repeuplent les rivières. Fin août 2017, une nouvelle espèce a été observée pour la première fois en France et dans les Hauts-de-France : le Saumon rose à bosse. Ce poisson, originaire de l'océan Pacifique, pourrait entrer en compétition avec les Salmonidés locaux.

Dans l'attente des premières listes rouges régionales (listes évaluant les menaces locales pesant sur les espèces), les Hauts-de-France ont néanmoins une connaissance précise de leur part de responsabilité dans le maintien de quelques espèces phares comme le Phoque veau-marin, la Bythinelle des moulins, la Grenouille des champs, le Murin des marais ou encore l'Anémone sauvage. Il n'est pas systématiquement nécessaire qu'une espèce soit en danger d'extinction pour qu'une attention majeure lui soit portée. C'est notamment le cas pour une plante, l'Obione pédonculée, dont la région héberge deux des trois populations françaises, au Platier d'Oye et dans la baie de Somme. Plusieurs dizaines de milliers de pieds y sont recensés ; il s'agit d'une responsabilité immense face aux quelques centaines d'individus de la baie du Mont-Saint-Michel. Une autre espèce, l'Ache rampante, est également concernée. Protégée au niveau européen, ses plus importantes populations (à cette même échelle) se trouvent dans la vallée de la Somme et sur le littoral, de la baie de Somme en remontant jusqu'à l'estuaire de la Canche.

Oiseaux et amphibiens de France : des groupes à surveiller

Menaces nationales pesant sur quelques groupes d'espèces présents dans les Hauts-de-France [GON 2017 et Picardie Nature 2017]

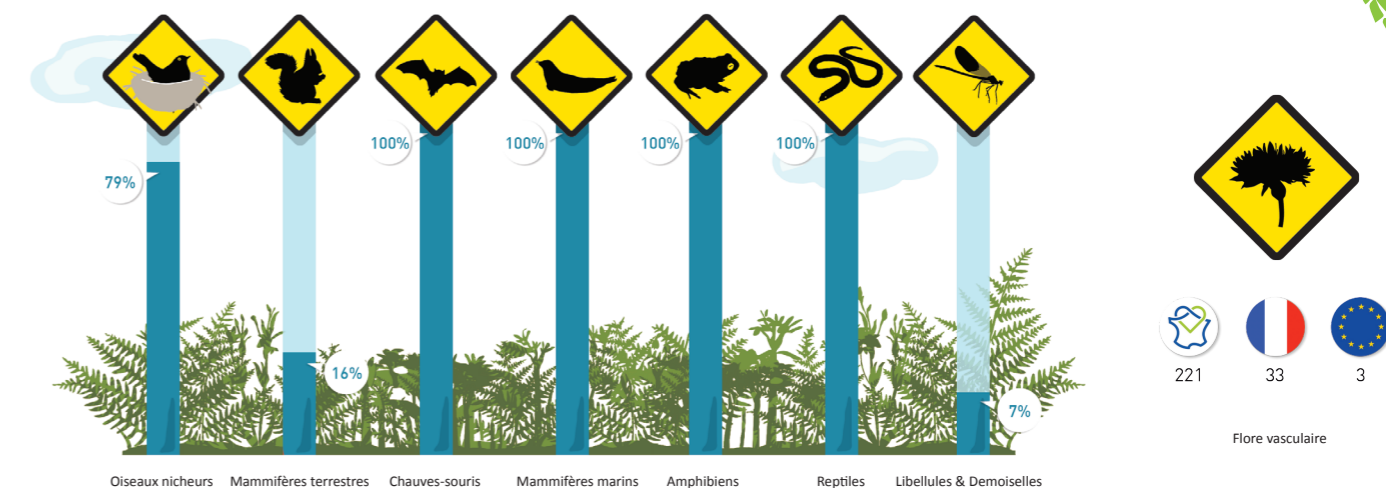


Le statut d'espèces menacées (UICN) a pour objectif de voir la vulnérabilité de l'espèce et le risque d'extinction et peut donner lieu à des mesures de protection. En fonction du contexte, une espèce protégée n'est pas forcément menacée et inversement. De nombreux passereaux sont protégés mais ne sont pas forcément tous menacés aujourd'hui.



Quelques groupes d'espèces présents dans les Hauts-de-France et leurs niveaux de protection

Taux de protections (régionale, nationale ou internationale) de quelques groupes faunistiques et floristiques [CRP/CBNBL 2017, GON 2017 et Picardie Nature 2017]



Une espèce exotique est une espèce introduite sur un territoire de façon volontaire ou fortuite en dehors de son aire de répartition naturelle par le biais des activités humaines. En dehors de leurs aires d'origine, ces espèces n'ont plus forcément de facteurs de régulation naturels (prédation, compétition, maladie, etc.) et peuvent donc parfois proliférer et menacer les écosystèmes, les habitats et les espèces locales.

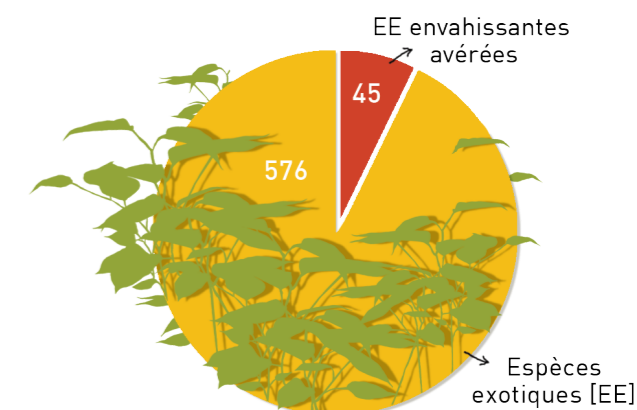
Elles sont alors qualifiées d'espèces exotiques envahissantes (EEE) à cause des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives qu'elles engendrent. Par exemple, certaines espèces peuvent entrer en compétition pour les ressources (ex : le Saumon à bosse rose utilise les mêmes ressources que le Saumon atlantique local), être toxiques (ex : la sève de la Berce du Caucase peut causer des brûlures sévères) ou être porteuses saines de maladies (ex : l'Écrevisse de Californie peut transmettre la Peste de l'écrevisse aux espèces locales).

Parmi les 621 espèces de plantes vasculaires d'origine exotique dénombrées dans les Hauts-de-France, 45 sont considérées comme envahissantes (soit 7,2 %) et

nécessiteraient des mesures pour les contenir ou les éradiquer, tandis que 52 espèces sont surveillées. Ces dernières ne semblent pour le moment pas avoir d'impact significatif sur des habitats d'intérêt patrimonial, la santé humaine, l'économie ou les activités humaines.

Une petite centaine de plantes exotiques sous surveillance dans les Hauts-de-France... vigilance !

Les différents statuts de la flore vasculaire exotique régionale en 2017 [CRP/CBNBL 2017]



LE SAVIEZ-VOUS ?

La connaissance de la faune, de la flore et de la fonge (Champignons) des Hauts-de-France est relativement complète sur certains groupes d'espèces (plantes vasculaires, Oiseaux, Mammifères, etc.), mais elle reste à améliorer pour d'autres groupes, voire dans quelques cas, totalement à explorer ! Des pans

entiers de la biodiversité échappent encore aux scientifiques régionaux, par manque d'experts ou de financements. Ainsi, des groupes tels que les Araignées, les Characées (algues d'eaux douces ou saumâtres) ou les Mousses sont encore largement méconnus. La connaissance des espèces présentes et des dynamiques des populations est essentielle à leur préservation et à la mise en place de politiques en faveur de la biodiversité. En

complément des suivis effectués par les experts, chacun peut, à sa mesure, agir pour parfaire cette connaissance naturaliste.

Retrouvez des exemples d'actions de sciences participatives à partir de :

- <http://vigenature.mnhn.fr/>
- <http://jeparticipe.cbndl.org/>

IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR MIEUX PRÉSERVER

Les réponses à apporter pour préserver la biodiversité sont multiples, de la mise en place de protections pour les espèces ou les habitats à une gestion concertée de la nature, en passant par une meilleure connaissance naturaliste, l'évolution des modes de transports ou des pratiques agricoles.

La préservation de l'environnement a progressé tout au long du XX^e siècle, avec l'évolution de la perception de la nature, incitant à des logiques différentes et à la création d'outils adaptés.

Les mesures de conservation furent d'abord concentrées sur les sites emblématiques et les espèces jugées exceptionnelles. Des espaces ont été identifiés pour leur intérêt faunistique et floristique, notamment grâce aux inventaires des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique [ZNIEFF] lancés en 1982. Aujourd'hui, 6,2 % des ZNIEFF bénéficient d'au moins une protection réglementaire (ex : Arrêté préfectoral de protection de biotope) ou foncière (ex : Sites du Conservatoire du Littoral). Il existe aussi des outils permettant de concilier usages et préservation de la biodiversité (ex : les chartes des parcs naturels régionaux). Au-delà de la nature dite « remarquable », une prise de conscience s'est opérée quant à l'importance de considérer

la nature dite « ordinaire ». Force est de constater que les espaces agricoles ainsi que les chemins ruraux (et dans une moindre mesure, les friches et espaces verts en ville) représentent des surfaces significatives dans la région, pouvant abriter une faune et une flore plus ou moins diversifiées selon les modes de gestion choisis.

Face aux enjeux, différents outils ont été pensés pour sauvegarder les composantes du patrimoine naturel. Certains sont plus axés sur la gestion ou la maîtrise foncière, d'autres sur la concertation, mais tous ont le même objectif. Les mesures de protection réglementaire portent sur les sites où vivent les espèces exceptionnelles. Il s'agit d'outils pour une protection forte, instaurés en étroite collaboration avec les propriétaires. En France, ces mesures couvrent 1,35 % du territoire alors qu'elles ne représentent que 0,2 % dans les Hauts-de-France.

Par ailleurs, les protections par maîtrise foncière, comme les Espaces naturels sensibles [ENS], les sites des Conservatoires d'espaces naturels [CEN] ou ceux du Conservatoire du littoral [CDL], représentent 1 % du territoire régional protégé et peuvent se superposer aux protections réglementaires.

Parmi les milieux à forts enjeux, tant pour la biodiversité associée que pour les services rendus à l'Homme (régulation des crues, épuration des eaux, tourisme et loisirs, etc.), les zones humides occupent une place particulière. Ces milieux ont fortement régressé au cours du XX^e siècle. Aujourd'hui, 1,2 % des zones à dominante humide [ZDH] sont protégées réglementairement et 6,2 % par maîtrise foncière. Sans double compte des protections pouvant se superposer, la surface effective des ZDH protégées est estimée à 6,7 %.

Les milieux humides, un enjeu pour les Hauts-de-France

Part des milieux humides placés sous protection forte ou maîtrise foncière
[ORB HdF 2017 d'après AEAP, AESN, CD 02, CD 59, EDEN62, CD 60, CD 80, CdL, CR HdF, DREAL HdF, CEN Picardie et CEN NPdC]

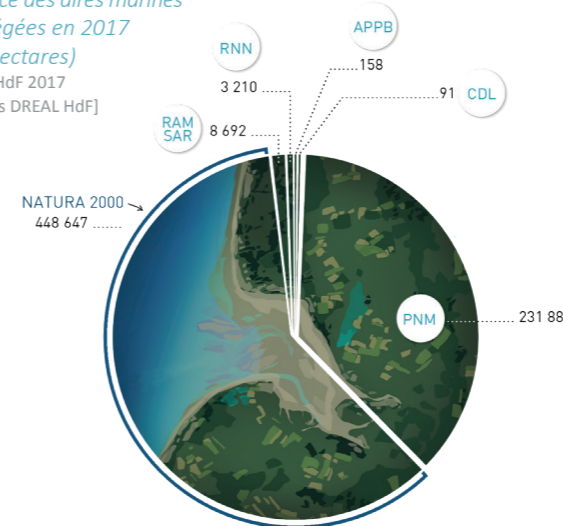


Protections fortes et foncières 6,7%

Les milieux littoraux sont aussi des espaces restreints et vulnérables, bénéficiant d'une protection *de facto* grâce à la loi Littoral du 3 janvier 1986. En complément, il existe des dispositions permettant le développement socio-économique local et la gestion durable des ressources : les Aires marines protégées [AMP]. Les AMP sont définies par la loi du 14 avril 2006 et comprennent plusieurs types de protections. Plus de 98 % des AMP en région sont constitués par les sites Natura 2000 en mer⁴ et le Parc naturel marin [PNM] des estuaires picards et de la mer d'Opale. Toutes ces protections se superposent et couvrent au total plus de 80 % des eaux territoriales françaises au large des Hauts-de-France.

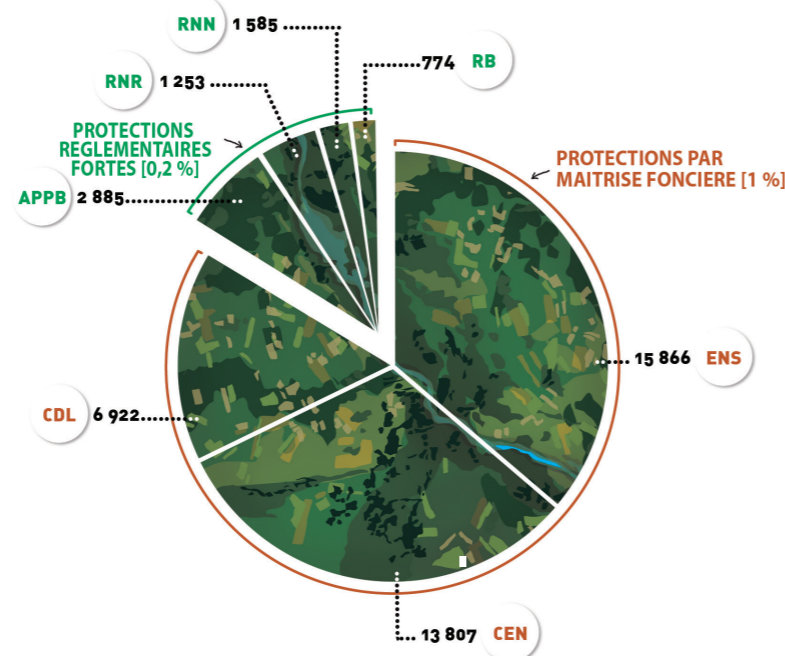
443 350 ha de territoires protégés (mer et littoral)

Surface des aires marines protégées en 2017 (en hectares)
[ORB HdF 2017 d'après DREAL HdF]



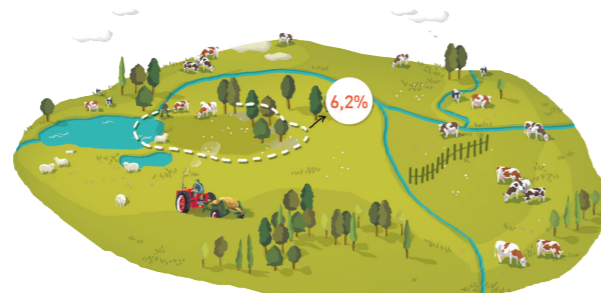
Protections fortes et foncières : 1,11 % du territoire concerné

Surfaces des espaces protégés en 2017 (en hectares - avec double compte)
[ORB HdF 2017 d'après CD02, CD59, CD60, EDEN62, CD80, CdL, CR HdF, DREAL HdF, CEN Picardie et CEN NPdC]



Seulement 6,2 % des milieux naturels remarquables sont protégés

Part des milieux naturels patrimoniaux placés sous protection forte ou foncière en 2017
[ORB HdF 2017 d'après CD02, CD59, CD60, EDEN62, CD80, CdL, CR HdF, DREAL HdF, CEN Picardie et CEN NPdC]

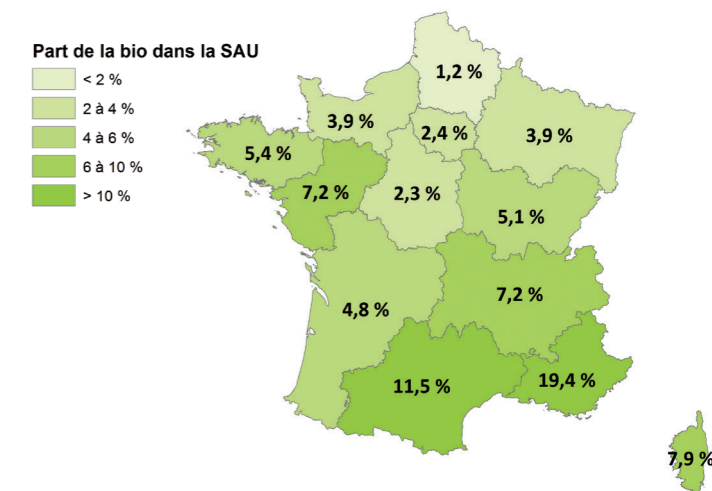


6,2%

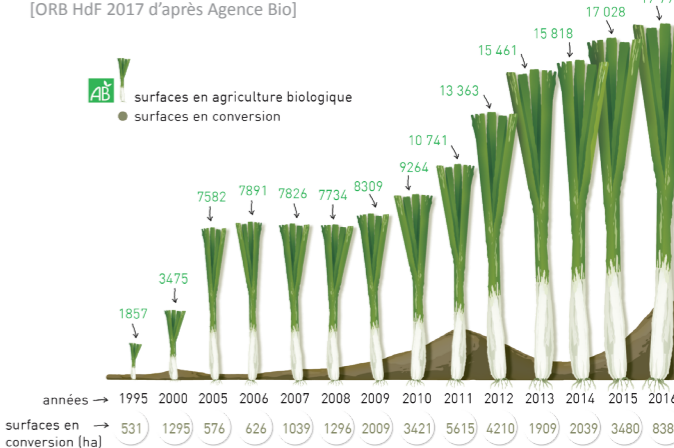
Pour autant, la protection et la gestion des espaces naturels sont loin d'être les seules réponses possibles. L'adoption de bonnes pratiques, tant au niveau des professionnels que des particuliers, est essentielle pour l'avenir. Citons le façonnage des platières par une fauche très rase permettant le maintien de la flore des bas-marais. Citons également l'agriculture biologique, un mode de production sans produit chimique de synthèse ni OGM. La surface qui lui est dédiée dans les Hauts-de-France représente 17 800 hectares, soit 1,23 % de la Surface agricole utile [SAU]. Ce chiffre se situe largement en-dessous de la moyenne nationale (5,7 %). À cela s'ajoutent environ 8 400 hectares de terres en conversion, un processus long de 3 ans qui correspond à la phase de transition vers la certification. Dès le début de cette période, les pratiques du producteur doivent être rigoureusement conformes au cahier des charges de l'agriculture biologique.

Agriculture bio dans les Hauts-de-France : des efforts à poursuivre

Part de l'agriculture biologique dans la Surface agricole utile (SAU) totale des régions françaises
[ORB HdF 2017 d'après Agence Bio]



Évolution des surfaces régionales (en hectares) en agriculture biologique et en conversion



⁴ Les sites Natura 2000, s'appuyant sur un comité de pilotage, véritable outil de concertation locale, visent à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen en les maintenant ou en les restaurant.

ON PROTÈGE BIEN CE QUE L'ON CONNAIT BIEN !

L'acquisition de la connaissance est primordiale pour la préservation des espèces et des milieux. Une enquête menée au printemps 2017 par l'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France a montré que l'origine des informations collectées sur la biodiversité était très variée. Les données floristiques sont produites principalement par des professionnels, dans le cadre de programmes généraux (atlas régionaux) ou plus spécifiques (études de sites particuliers ou sur les espèces exotiques envahissantes par exemple). Les données sur les Champignons et la faune sont quant à elles davantage produites par des bénévoles et beaucoup sont dites « opportunistes », c'est-à-dire recueillies hors programmes de collecte.

De nouveaux programmes de collectes de données (ADN environnemental, radars avifaune, etc.) sont également expérimentés sur le territoire afin d'améliorer la connaissance.

Des processus de validation scientifiques garantissent la fiabilité des informations, particulièrement si elles proviennent de programmes de sciences participatives tels que « Marguerite est dans le pré ? » ou « Gui est là ? » (<http://jeparticipe.cbnbl.org/>).

L'acquisition de données naturalistes régionales reste fondamentale

Nombre d'observations présentes dans les bases de données naturalistes des Hauts-de-France (Digitale2 pour la flore, Sif et Clicnat pour la faune et Adonif pour la fonge) en 2016

[ORB HdF 2017 d'après CRP/CBNBL, GON, Picardie Nature et SMNF]



CONCLUSION

La région Hauts-de-France bénéficie d'une biodiversité importante tant au niveau des espèces que de leurs habitats. Cette richesse constitue à la fois une cause et une conséquence de la variété de ses paysages et de ses milieux qui témoignent de son histoire fortement marquée par la main de l'Homme.

Au-delà de sa valeur intrinsèque universelle, cette biodiversité constitue un atout indéniable pour notre région en ce qu'elle fournit à l'homme de multiples services, parfois méconnus et souvent difficiles à quantifier, pourtant inestimables : dépollution des sols, pollinisation, régulation des ravageurs de cultures, attrait touristique, régulation du climat...

Comme dans la plupart des régions, cette biodiversité est toutefois menacée : artificialisation des sols (2^e région au niveau national), pollutions, fractionnement des milieux naturels, changement climatique... sont autant de pressions qui affectent les espèces, leurs habitats, leurs déplacements, leur reproduction, leur alimentation... Les dernières tendances alarmantes au niveau européen sur la chute des populations d'insectes et au niveau national sur celle des populations d'oiseaux des champs se vérifient malheureusement également dans notre région.

La préservation de la biodiversité constitue donc un enjeu régional primordial que les politiques publiques intègrent mais auquel chaque citoyen peut et doit contribuer individuellement et collectivement. La première étape de préservation de la biodiversité correspond à la connaissance et la prise de conscience de cette biodiversité. Ce premier portrait de la biodiversité régionale des Hauts-de-France en constitue une première pierre.

LES HAUTS-DE-FRANCE, UN PATRIMOINE NATUREL À DÉCOUVRIR





OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ DES HAUTS-DE-FRANCE

[Conservatoire botanique national de Bailleul]

Hameau de l'Haendries - 59270 BAILLEUL

Tél : 03.28.43.82.17

www.observatoire-biodiversite-hdf.fr



Cette brochure est conçue et éditée
grâce au soutien de :



Conception : **Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France** | Comité de suivi : **DREAL Hauts-de-France, CR Hauts-de-France - direction biodiversité, AFB, AEAP, AESN, CBNBL** | Illustrations : **M. Vandembroucke** - <http://marionvdb.ultra-book.com> | Crédit photo couverture [*Avocette élégante*] : **CC_C-Ferrer**
Sources des données : FDAAPPMA (02, 59, 60, 62, 80), AEAP, AESN, AFB, Agence Bio, ARCH, CRP/CBNBL, CEN NPdC, CEN Picardie, CD02, CD59, CD60, CD62, CD80, CR HdF, DREAL HdF, GON, IFN, Picardie Nature, SFO, SMNF | Impression à 7 000 exemplaires sur papier recyclé